CONVENTION CADRE - MODE D'EMPLOI

Vous êtes une collectivité **affiliée ou non** au Centre de Gestion de Saône et Loire.

- **Vous faites déjà appel à certaines de nos missions facultatives.**
  Après délibération de votre assemblée vous voudrez bien nous retourner les deux exemplaires de la convention cadre accompagnés :
  - de la délibération
  - de la demande d'intervention complétée

- **Vous ne faites appel à aucune de nos missions facultatives.**
  Après délibération de votre assemblée retournez nous les deux exemplaires de la convention cadre accompagnés de la délibération.

Dès réception de cette convention nous vous retournerons votre exemplaire signé. Vous pourrez éventuellement, faire appel à une nouvelle prestation. Il vous suffira alors, de télécharger la fiche d'intervention et les pièces demandées dans les annexes sur notre site : http://www.cdg71.fr - (CDG71 – Découvrir le CDG – Conventionnement et cotisations).